

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 06969
Numéro SIREN : 511 709 677
Nom ou dénomination : ADENES

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2021 sous le numéro de dépôt 15338

ADENES
S.A.S au capital de 1 305 988 €
Siège social : 18 rue Hélène et François Missoffe
75017 PARIS
511 709 677 RCS. PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU
1^{ER} FÉVRIER 2021
RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

ONZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Comité Directeur ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de réduire le capital social de TROIS CENT TROIS MILLE NEUF EUROS (303 009 €), pour le ramener de 9 369 694 euros à 9 066 685 euros, par voie de rachat de trois cent trois mille neuf actions, d'une valeur nominale d'un euro, appartenant à la société ELEX FRANCE (342 294 956 RCS PARIS).

Ce rachat sera effectué au prix unitaire de 8,94783 € par action, soit un prix global de DEUX MILLIONS SEPT CENT ONZE MILLE DEUX-CENT-SOIXANTE-TREIZE EUROS ET DEUX CENTIMES (2 711 273,02 €).

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées, soit la somme de 2 408 264,02 € sera imputé sur le poste « Prime de fusion », dont le montant sera ainsi porté de 54 849 243 € à 52 440 978,98 €.

Cette réduction de capital est effectuée sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions des créanciers ou rejet de celles-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Comité Directeur de la société à l'effet de procéder, dans les conditions définies aux résolutions ci-dessus :

- à la constatation de la réalisation de la condition suspensive,
- au rachat des actions de la société ELEX FRANCE et à la réalisation définitive de la réduction de capital qui en découle,
- à la modification des articles 7 et 8 des statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LA PRÉSIDENTE

La société VEX

Représentée par Emmanuel VILLETTE